



Premier ministre

Service Communication

Hôtel de Matignon, le 4 février 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Premier ministre a reçu ce soir avec la ministre de la Justice les représentants de la profession d'avocats, à l'occasion d'une seconde réunion portant sur la réforme des retraites.

Le Premier ministre a réaffirmé la détermination totale du Gouvernement à mettre en œuvre un système universel qui s'appliquera à tous les Français et donc aux avocats.

Il a rappelé les effets favorables des paramètres du système universel pour garantir un haut niveau de pension pour les avocats, notamment via l'indexation des points sur les salaires. Pour les avocats aux revenus les plus limités, leur pension se trouvera augmentée de 13%.

Cette réunion a également permis de partager de façon constructive différentes propositions pour accompagner l'intégration des avocats dans le système universel :

- la mise en place de l'abattement de 30% sur l'assiette globale des prélèvements sociaux et de la CSG ;
- l'accompagnement de la trajectoire de cotisations ;
- le rôle de la Caisse nationale des barreaux français (CNBF) dans la gestion des réserves et en tant qu'interlocutrice des avocats dans le futur système universel.

Conscients des difficultés pouvant être rencontrées par les avocats lors de leurs premières années d'exercice, le Premier ministre et la Garde des Sceaux ont également évoqué la situation particulière des avocats entrant dans la profession et les mesures d'accompagnement spécifique qui pourraient être mises en œuvre.

A l'issue de cette réunion, le Premier ministre a indiqué aux représentants de la profession que la ministre de la Justice et le secrétaire d'Etat chargé des retraites leur adresseront d'ici jeudi 6 février un courrier formalisant les propositions très concrètes évoquées lors de cet échange. Il a invité les représentants des avocats à s'en saisir rapidement pour définir les modalités d'intégration des avocats dans le système universel et répondre aux attentes de la profession sur ses conditions d'exercice.

Contacts : 01 42 75 50 78/79 – communication@pm.gouv.fr